NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

Cinquième Commission
48e séance
tenue le
lundi 10 mars 1996
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 48e SÉANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE DENG XIAOPING, DIRIGEANT DU PEUPLE CHINOIS, ET DE SYED AMJAD ALI, MEMBRE HONORAIRE DU COMITÉ DES CONTRIBUTIONS

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite)

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/51/SR.48
29 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

97-80826 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE DENG XIAOPING, DIRIGEANT DU PEUPLE CHINOIS, ET DE SYED AMJAD ALI, MEMBRE HONORAIRE DU COMITÉ DES CONTRIBUTIONS

1. À l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/51/L.41/Rev.1 et L.42/Rev.1)

2. Le PRÉSIDENT annonce que le projet de programme de travail de la Cinquième Commission pour la première partie de la reprise de la session fait l'objet du document A/C.5/51/L.42/Rev.1. Il appelle l'attention sur la lettre que lui a adressée le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/51/5/Add.1) pour l'informer de la décision de l'Assemblée d'attribuer à la Commission un point supplémentaire intitulé «Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala» (point 165 de l'ordre du jour).

3. Le Président rappelle aux membres de la Commission que par ses résolutions 51/214 et 51/215, relatives au financement des tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda respectivement, l'Assemblée générale avait décidé de reprendre l'examen du financement des tribunaux pour l'année 1997 à la première partie de la reprise de la session, sur la base des propositions budgétaires révisées du Secrétaire général et du rapport du Bureau des services de contrôle interne. Le projet de budget n'ayant pas été soumis par le Secrétaire général, le Président propose que la Commission reporte l'examen de ces questions à la seconde partie de la reprise de la session.

4. Il en est ainsi décidé.

5. Le PRÉSIDENT dit qu'en ce qui concerne la question du renforcement des organes de contrôle, dans sa résolution 50/214, section III, paragraphe 2, l'Assemblée générale avait décidé d'examiner à la reprise de sa cinquantième session les modalités du renforcement des mécanismes de contrôle externe visés dans sa décision 47/454 du 23 décembre 1992. Ultérieurement, par sa décision 50/503, elle a décidé de reporter l'examen des rapports pertinents à sa cinquante et unième session.

6. Mme RODRIGUEZ (Cuba) dit que, de l'avis de sa délégation, il faudra plus de temps pour procéder à une discussion approfondie des rapports du Bureau des services de contrôle interne dont est saisie la Commission. On se demande également pourquoi certains rapports du Bureau doivent être examinés au titre du point relatif au budget-programme. S'agissant de la suite à donner aux résolutions de l'Assemblée générale, au paragraphe 12 de sa résolution 51/221, l'Assemblée avait prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur les réaffectations, qui devait être examiné à la reprise de la session; aucun rapport de ce genre ne figure toutefois sur la liste de documents. D'autre part, au paragraphe 20 de cette même résolution, un rapport est demandé pour le

1er mars 1997, et la représentante de Cuba souhaiterait savoir à quelle date il sera disponible.

7. En ce qui concerne la suite à donner à la résolution 51/214, la délégation cubaine souhaiterait que le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion indique ce qu'il en est des postes supplémentaires, et s'ils entrent dans un processus de négociation, et quelle est la situation en ce qui concerne les locaux de bureaux et le garage.

8. La délégation cubaine demande enfin où en est la désignation d'un adjoint au Secrétaire de la Commission.

9. M. MARRERO (États-Unis d'Amérique) dit qu'en ce qui concerne le renforcement des organes de contrôle externe, une proposition concernant l'élargissement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a été présentée au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. Comme cette idée suscite beaucoup d'intérêt, sa délégation a l'intention de tenir des consultations officieuses pendant la reprise de la session et de faire ensuite une proposition officielle.

10. Le PRÉSIDENT dit en réponse à la représentante de Cuba qu'un adjoint au Secrétaire de la Commission a été désigné.

11. Mme PEÑA (Mexique) fait observer qu'il n'a pas été communiqué de renseignements au sujet de l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995; comme la question n'a pas été reportée, elle souhaiterait savoir à quelle date la Commission en traitera. Elle souhaiterait savoir également à quelle date la Commission peut espérer recevoir sous sa forme définitive le rapport du Comité du programme et de la coordination, qui se présente actuellement sous forme de document de travail. Elle relève enfin que la liste de documents ne comprend pas de rapports supplémentaires sur la question de l'amélioration de la situation financière de l'Organisation, alors que de tels rapports auraient été les bienvenus.

12. S'agissant de l'élargissement du CCQAB, la délégation mexicaine estime que le renforcement de tels mécanismes de contrôle doit être général et non sélectif.

13. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) rappelle que les rapports du Bureau des services de contrôle interne doivent être examinés par la Cinquième Commission uniquement sous l'angle financier et budgétaire. En ce qui concerne le prêt de personnel à titre gracieux, les deux séances prévues pour le débat général semblent insuffisantes étant donné l'importance particulière de la question; il conviendrait de prévoir au moins une séance de plus. Pour ce qui est de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), l'intervenant souhaiterait savoir à quelle date le rapport sur le règlement des différents sera soumis à la Commission.

14. Mme GOICOCHEA (Cuba) dit que sa délégation pense aussi qu'il faudrait prévoir plus de temps pour l'examen de la question du personnel fourni à titre gracieux. D'autre part, la Cinquième Commission comptait examiner la restructuration du Centre pour les droits de l'homme sous l'angle budgétaire, mais la question ne figure pas au programme de la reprise de la session, et la délégation cubaine souhaiterait savoir si la Commission en traitera à la cinquante et unième session. Mme Goicochea estime, comme la délégation mexicaine que, vu l'importance du sujet, les rapports sur la situation financière de l'Organisation devraient être publiés le plus tôt possible. La délégation cubaine est d'avis que tous les organes de contrôle doivent faire l'objet d'un examen simultané afin de déterminer les priorités pour leur renforcement. Elle souhaiterait savoir quel est le statut du Conseil de l'efficacité, l'Assemblée générale ayant demandé dans sa résolution 51/221 que le rôle de cet organisme fasse l'objet d'une analyse à l'échelon intergouvernemental.

15. M. ZULKIFLI (Malaisie) appuie la proposition tendant à allouer plus de temps à la question du prêt de personnel à titre gracieux et estime, comme la délégation cubaine, que le renforcement des organes de contrôle devrait se faire de façon générale et non sélective. Il ne faut pas oublier que l'augmentation du nombre de membres accroît aussi les coûts.

16. M. MOKTEFI (Algérie) fait siennes les observations de la représentante de Cuba.

17. Le PRÉSIDENT indique qu'il a pris note des observations des membres; il tiendra des consultations avec le Bureau et fera part des vues de celui-ci à une séance ultérieure. Il croit comprendre que la Commission souhaite suivre le projet de programme de travail figurant au document A/C.5/51/L. 42/Rev.1, avec suppression des points 137 et 139 de l'ordre du jour et compte tenu des suggestions présentées par ses membres.

18. Il en est ainsi décidé.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite)

Huitième rapport sur le système intégré de gestion (A/51/7/Add.4; A/C.5/51/23)

19. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) présentant le huitième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le projet de système intégré de gestion (SIG) (A/C.5/51/23) rappelle que le SIG a été conçu pour remplacer les systèmes administratifs en vigueur, dont bon nombre ont plus de 30 ans, et pour doter tous les principaux lieux d'affectation d'un système moderne d'information en matière de gestion.

20. Vu la complexité du système et la vaste gamme d'activités auxquelles il s'étend, de nombreuses difficultés doivent être surmontées, notamment les erreurs système, la présence de données défectueuses dans les systèmes antérieurs et les problèmes liés à la nécessité d'amener des centaines de fonctionnaires à renoncer aux méthodes de travail qu'ils avaient appliquées pendant de nombreuses années et à s'initier aux nouveaux concepts et aux

nouvelles procédures liés à l'introduction du nouveau système. Cependant, ces difficultés ne doivent pas faire oublier que le système fonctionne généralement de façon satisfaisante et que l'intégration de ses différentes applications a été réalisée avec succès. Dans les lieux d'affectation où il a été introduit, notamment Bangkok et Vienne, le système a été jugé à la fois pratique et efficace; tous les autres lieux d'affectation devraient en être dotés pour la fin de 1997. Le Secrétaire général indiquera, dans son neuvième rapport intérimaire, le résultat des mesures prises pour résoudre les problèmes qui se posent encore.

21. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le Cinquième rapport du Comité consultatif sur le projet de système intégré de gestion (A/51/7/Add.4), recommande que la Cinquième Commission prenne note du rapport du Secrétaire général figurant au document A/C.5/51/23 et fasse siennes les observations et recommandations du Comité consultatif.

22. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) demande à quelle date seront examinées les questions soulevées dans le rapport du Comité consultatif sur l'application du système intégré de gestion.

23. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) dit que ces questions seront traitées dans le neuvième rapport intérimaire, qui devrait être prêt à l'automne, en temps voulu pour la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

24. M. SCOTTI (France) appelle l'attention de la Commission sur le fait que le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) doit se réunir bientôt pour déterminer si l'UNICEF doit appliquer le système intégré de gestion ou un autre système d'information en matière de gestion. Il serait peut-être souhaitable, dans les circonstances, que la Commission attende la décision de l'UNICEF avant de se prononcer sur la question.

25. M. MOKTEFI (Algérie) dit que, sans être opposée à la suggestion selon laquelle la Commission devrait prendre note du rapport du Secrétaire général, sa délégation reste préoccupée par l'ampleur des problèmes qui affectent encore la mise en oeuvre du système au Siège de l'Organisation.

26. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique), soutenue par Mme INCERA (Costa Rica) dit que, compte tenu des observations de différentes délégations et en particulier de la délégation française, il pourrait être utile de tenir une courte réunion officieuse afin de clarifier les questions qui suscitent encore des préoccupations et de donner des directives pour l'élaboration du neuvième rapport intérimaire.

27. Le PRÉSIDENT suggère que des consultations officieuses sur la question aient lieu sous la présidence du Rapporteur.

28. Il en est ainsi décidé.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

29. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) faisant rapport sur la situation financière de l'Organisation, dit que depuis 1994, la croissance nominale du montant des crédits ouverts pour le budget ordinaire a été égale à zéro et que pour 1996-1997, les crédits ouverts sont, en fait, inférieurs de cinq millions de dollars à ceux de l'exercice biennal 1994-1995. Le plan général de projet de budget pour 1998-1999 aux taux révisés de 1996-1997 comporte une nouvelle réduction de 123 millions de dollars des ressources réelles. Des renseignements détaillés sur la situation financière figurent sur une série de graphiques que le Secrétaire général adjoint a mis à la disposition des membres de la Commission.

30. Après avoir atteint un chiffre record en 1993-1995, les quotes-parts du budget de maintien de la paix ont diminué en 1996 et à nouveau en 1997. En conséquence, les apports futurs de liquidités seront également plus bas. Il est donc d'autant plus impératif d'obtenir les contributions mises en recouvrement mais non encore acquittées. À cet égard, le Secrétaire général adjoint fait observer qu'en 1996 les paiements ont légèrement dépassé les contributions mises en recouvrement pour le budget ordinaire.

31. Les arriérés sur le budget ordinaire ont diminué de 53 millions de dollars de 1995 à 1996. Pendant cette même période, le nombre d'États Membres ayant acquitté la totalité de leurs contributions est passé de 94 à 98, celui des États Membres n'ayant pas fait de paiements au budget ordinaire est passé de 22 à 12 et le nombre de ceux qui devaient en fin d'année plus que le montant de la contribution de l'année en cours est passé de 71 à 61.

32. On note deux tendances opposées en ce qui concerne les arriérés pour le maintien de la paix. Les arriérés des États-Unis d'Amérique ont augmenté de 110 millions de dollars de 1995 à 1996, alors que ceux des autres États Membres ont diminué de 202 millions de dollars. Contrairement à ce qui s'est produit en 1995, les paiements au titre du maintien de la paix ont légèrement dépassé les contributions mises en recouvrement en 1996. Malgré cela, au 31 décembre 1996, les contributions non acquittées pour le maintien de la paix représentaient 116 % du niveau de l'activité de maintien de la paix.

33. Les versements des États-Unis sur leurs arriérés de contributions ont été tardifs et partiels, tant pour le budget ordinaire que pour le budget de maintien de la paix. En pourcentage du total des contributions non acquittées pour les deux budgets, la part des États Unis s'établissait à 60 % en 1996, chiffre qui n'avait été atteint antérieurement qu'en 1990. L'accumulation des contributions non acquittées a été, de plus, aggravée par caractère imprévisible des paiements.

34. En ce qui concerne les mouvements de liquidités pour le Fonds général combiné pendant la période 1991-1996, le Secrétaire général adjoint appelle l'attention sur une modification récente de la structure des liquidités. Les petits déficits enregistrés généralement vers septembre de chacune des quatre premières années de la période considérée ont fait place à un déficit de 200

millions de dollars durant la même période en 1995 et de plus de 300 millions de dollars en 1996.

35. L'année 1997 a cependant débuté sur une note plus encourageante, 28 États Membres ayant acquitté la totalité de leurs contributions au 31 janvier et 11 autres en février. En outre, 15 États ont effectué des paiements partiels sur leurs contributions au budget ordinaire pendant les deux premiers mois de l'année. Malgré cela, on prévoit pour la fin de l'année un déficit de liquidités culminant à environ 350 millions de dollars en novembre. L'Organisation n'ayant ni capital ni réserves et devant compter sur les contributions de ses membres, une situation financière précaire se trouve créée par le versement tardif des contributions au budget ordinaire. Ces retards se traduisent par un déficit de liquidités sur le budget ordinaire, entraînant la nécessité d'emprunts sur le compte de maintien de la paix, et une incapacité à rembourser les obligations liées au maintien de la paix. En fin de compte, les États Membres sont priés de s'acquitter de leurs obligations au titre du maintien de la paix pour compenser le paiement tardif de leur contributions.

36. Au 31 décembre 1996, la dette de l'Organisation au titre des contingents et du matériel des contingents dépassait 850 millions de dollars, chiffre inférieur au total correspondant de 1995, mais supérieur à celui de 1994.

37. En conclusion, le Secrétaire général adjoint estime que, sans être bonne, la santé financière de l'Organisation est moins mauvaise que l'année précédente : l'Organisation est parvenue à survivre une année de plus.

38. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) se reportant au graphique No 4, rappelle que, dans le cadre des prévisions révisées, l'Assemblée générale a augmenté d'environ 22 millions de dollars les crédits ouverts pour 1994-1995. Le total à la fin de 1995 devrait donc être de 2 630 milliards de dollars et non de 2 608 milliards.

39. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) dit que les chiffres indiqués par la représentante des États-Unis sont corrects. Dans la pratique toutefois, le Secrétariat compare uniquement les crédits ouverts pour l'ensemble du budget. Un récapitulatif comportant les additions et soustractions effectuées en cours d'année sera disponible ultérieurement.

40. M. NOUR (Égypte) dit que l'Égypte n'apparaît pas sur la liste des États Membres ayant acquitté à la fin de janvier 1997 la totalité de leurs contributions pour l'année. Le Gouvernement égyptien ayant versé sa contribution le 2 janvier 1997. Il prie le Secrétariat de publier une liste révisée en tant que document officiel.

41. M. SIAL (Pakistan) dit que les graphiques communiqués par le Secrétaire général adjoint devraient s' accompagner de chiffres. Sa délégation souhaite aussi souligner que le Pakistan s'est acquitté de sa contribution en temps voulu mais ne figure pas parmi les pays ayant effectué leur règlement.

42. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) dit que le Pakistan s'est effectivement acquitté de sa contribution mais que les

fonds n'ont été reçus qu'après l'établissement de la liste. L'Égypte a versé sa contribution en monnaie locale. Les fonds sont en transit mais ne sont pas encore officiellement reçus.

43. M. SCOTTI (France) est satisfait des renseignements communiqués sur les montants que les États Membres doivent à l'Organisation mais à l'avenir sa délégation souhaiterait recevoir des chiffres et non pas seulement des graphiques.

44. M. RIVA (Argentine) estime qu'il est important que de hauts fonctionnaires de l'Organisation fassent des déclarations publiques sur la situation financière de l'Organisation. Le Gouvernement argentin est préoccupé de constater que l'Argentine ne figure pas sur la liste des pays auxquels l'Organisation doit des montants substantiels au titre de la fourniture de contingents et de matériel appartenant aux contingents. Le montant total dû à l'Argentine s'élève à ce stade à 20 millions de dollars.

45. Mme PEÑA (Mexique) dit que les rapports oraux, pour utiles qu'ils soient, ne remplacent pas la présentation de rapports officiels écrits à l'Assemblée générale. La délégation mexicaine est préoccupée de constater que malgré l'amélioration de la situation des liquidités, les dettes de l'Organisation envers les États Membres au titre des contingents et du matériel des contingents ne seront pas remboursées rapidement.

46. M. GREIVER (Uruguay) demande de plus amples renseignements sur les perspectives de remboursement des dépenses afférentes aux contingents et à leur matériel en 1997.

47. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) dit que, vu la situation, l'Organisation pourra s'estimer satisfaite si elle parvient à maintenir la dette afférente aux contingents et à leur matériel à son niveau actuel. À moins de paiements massifs d'arriérés, il doute qu'elle puisse faire mieux. Un effort doit évidemment être fait pour régler les dettes anciennes mais le Secrétaire général adjoint ne prévoit pas d'amélioration substantielle.

48. M. HANSON (Canada) fait part de l'inquiétude de sa délégation en ce qui concerne le recours à l'emprunt interne pour financer les opérations de maintien de la paix. Le Gouvernement canadien est également préoccupé du niveau apparemment élevé de la dette pour le matériel des contingents par rapport à la dette pour les contingents eux-mêmes.

49. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) dit que le Secrétariat s'est heurté à de sérieux problèmes pour parvenir à un accord avec les États Membres quant à la valeur de remboursement des contingents et de leur matériel. Bien que l'Organisation s'emploie à agir de façon objective, elle a tendance à donner la priorité au remboursement des dettes afférentes aux contingents avant celui du matériel. Cet état de choses tient à la plus grande complexité des demandes de remboursements du matériel appartenant aux contingents.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) A/50 945; A/51/7 Add.3)

50. M. SEVAN (Sous-Secrétaire général aux conférences et service d'appui) dit que les vérificateurs internes des comptes et les commissaires aux comptes vont entamer l'audit des activités d'achats de son Bureau et qu'il engagera les commissaires aux comptes à évaluer les procédures d'achats révisées et leur application ainsi que les résultats obtenus par la Division des achats et des transports.

51. M. Sevan tient à remercier tous le États Membres du vif intérêt qu'ils portent à la réforme rapide du système d'achats de l'Organisation. Le Bureau des services de conférence et des services d'appui prend très au sérieux les recommandations des États Membres et s'est employé à y donner suite, tout comme il a pris les mesures nécessaires pour donner effet aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne et de ses vérificateurs internes.

52. Le Sous-Secrétaire général appelle l'attention sur une erreur qui s'est glissée à l'annexe I du rapport du Secrétaire général (A/C.5/51/9*) concernant les recommandations du groupe d'experts et les mesures prises par le Secrétariat pour y donner suite. La rubrique 6 de l'annexe I devrait se lire : «Abolition des comité locaux des marchés». Cette recommandation n'a en fait pas été acceptée et l'on s'emploie à renforcer les comités en question.

53. En dépit des divergences d'opinion, le Sous-Secrétaire général est persuadé que des progrès réels ont été accomplis. Les mesures prises pour restructurer la Division des achats et des transports sont particulièrement encourageantes. Des directives révisées et de nouvelles procédures ont été promulguées pour le Comité des marchés du Siège. La version définitive du projet de manuel d'achats sera prête pour la publication en avril 1997. Plus de la moitié du manuel existant a été révisée sous une forme ou sous une autre et la plupart des dispositions révisées, bien qu'elles non encore publiées, sont déjà appliquées dans l'ensemble du système d'achats de l'Organisation.

54. Il y a eu une diminution sensible des exceptions au type d'appel à soumissions prévu par la règle de gestion financière 110.19. Le nombre des marchés concernés est passé de 344 en 1994 à 159 en 1996, la valeur en dollars correspondante passant elle-même de 470 millions à 95 millions de dollars environ. De plus, selon la demande présentée par le Comité consultatif au paragraphe 13 de son rapport et par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/216 C, le Bureau des services de conférences et des services d'appui s'emploie à redéfinir de façon plus restrictive la notion de besoins d'urgence. Le nombre des dossiers présentés a posteriori est également passé de 204 en 1995 à 99 en 1996 et celui des dossiers présentés en partie a posteriori de 296 en 1995 à 127 en 1996.

55. Des progrès sensibles ont été réalisés pour vérifier et mettre à jour le fichier de fournisseurs, de même que pour en élargir la base. Ce fichier

comprend maintenant des fournisseurs de 63 États Membres et observateurs. Des marchés ont été passés par le Bureau avec 353 des 1 831 fournisseurs officiellement enregistrés et avec 384 des fournisseurs enregistrés à titre provisoire. Des pouvoirs plus étendus ont été délégués aux bureaux extérieurs mais le Siège ne reçoit guère de renseignements sur leurs activités en matière d'achats. Le système d'achats sur le terrain diffère naturellement de ce qu'il est au Siège.

56. Des efforts ont été faits pour que la délégation de pouvoirs en matière d'achats s'accompagne de la plus grande obligation redditionnelle. Le Bureau suit attentivement la situation et compte évaluer les améliorations du processus résultant de la délégation du pouvoir de signature à titre individuel aux fonctionnaires chargés des achats.

57. En ce qui concerne les vues exprimées par le Comité consultatif au paragraphe 20 de son rapport sur le prêt à titre gracieux à l'Organisation de quatre fonctionnaires détachés par leurs gouvernements, il importe d'attendre que l'Assemblée générale ait examiné l'ensemble de la question du personnel détaché afin de pouvoir bénéficier de ses décisions. En attendant, le Sous-Secrétaire général tient à souligner qu'aucun fonctionnaire détaché n'a jamais exercé de fonctions pouvant être interprétées comme donnant lieu à un conflit d'intérêts.

58. L'établissement de politiques et de procédures est une chose mais leur application est chose toute différente. La réforme du système d'achats a bien progressé en ce qui concerne les politiques et procédures, mais il reste beaucoup à faire pour appliquer intégralement les dispositions fixées. Il est particulièrement important que l'application des nouvelles procédures se fasse de façon cohérente. Un problème majeur provient toutefois de ce que le la Division des achats et des transports n'a pas autorité sur l'ensemble du système d'achats. Il y a trop d'ingérences de la part des bureaux et départements demandeurs, qui non seulement présentent des listes de fournisseurs mais aussi cherchent à influencer les décisions. Le Bureau s'emploie à traiter ces questions mais, à moins que la Division des achats et des transports ne dispose des ressources et des compétences requises, ses efforts seront voués à l'échec.

59. Il existe une fâcheuse tendance à considérer les ressources en personnel de la Division des achats et des transports indépendamment de la tâche à accomplir, qui est vaste et complexe. Il est peut-être possible d'économiser 100 000 ou 200 000 dollars en réduisant les effectifs et en utilisant des postes temporaires au lieu de postes du budget ordinaire, mais on pourrait économiser des millions de dollars si la Division disposait de l'effectif qui lui est nécessaire.

60. Le Bureau a demandé à maintes reprises la reclassification de D-1 à D-2 du poste de directeur pour pouvoir attirer une personne compétente. Cette demande a donné lieu à de longues discussions qui n'ont pas abouti et qui ont coûté beaucoup plus que les quelques centaines de dollars nécessaires pour reclasser le poste. Le Sous-Secrétaire général espère que l'Assemblée générale prendra finalement une décision à la session en cours. Il signale enfin qu'il s'est

révélé impossible d'attirer du personnel qualifié à la Division du fait du statut temporaire de la majorité des postes.

61. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité se félicite des mesures prises par le Secrétariat pour engager le processus de réforme du système d'achats de l'Organisation. Cependant, comme l'indique son rapport, les mesures prises n'ont pas été aussi complètes qu'on l'aurait souhaité. De plus, elles ont été appliquées à la fin de 1996, de sorte qu'il est trop tôt pour en évaluer les effets. Au paragraphe 5 de son rapport, le Comité indique que l'on ne s'est guère employé à intégrer les activités d'achats au Siège et qu'il est difficile de voir ce qui a été fait pour développer la coopération et tirer parti d'économies d'échelle avec d'autres organes des Nations Unies tels que les fonds et programmes situés au même lieu d'affectation. Le Comité a recommandé que l'on procède d'urgence à l'examen qu'il avait demandé et que l'Assemblée générale soit informée de ses résultats. En ce qui concerne les procédures révisées concernant la délégation de pouvoirs en matière d'achats en vertu de la règle de gestion financière 110.16, le Comité a recommandé que les mesures prises par le Secrétariat soient suivies de près et réexaminées après six à huit mois de manière à évaluer les améliorations résultant de l'octroi, à titre individuel, du pouvoir de signature aux fonctionnaires chargés des achats. En ce qui concerne les «contrats-cadres», le Comité partage l'avis du Secrétaire général selon lequel ces contrats exigent une vigilance beaucoup plus grande pour ce qui est de contrôler les prestations des fournisseurs et d'administrer efficacement les marchés.

62. S'agissant du fichier de fournisseurs, le Comité a demandé d'affiner les critères d'évaluation des fournisseurs et d'élargir la base du fichier. Mention a été faite de la base géographique très réduite des fournisseurs. Le Comité a recommandé que l'on dégage des ressources pour permettre au personnel de se rendre dans d'autres villes afin d'élargir la liste des fournisseurs. Au paragraphe 15 de son rapport, le Comité déplore la pratique des services demandeurs de recommander des fournisseurs et estime qu'elle doit cesser immédiatement.

63. En ce qui concerne le recours à des courtiers pour les achats, le Comité a estimé que l'on pourrait éliminer une partie des risques que comporte ce recours si l'on révisait en l'élargissant la base de données concernant les fournisseurs et si on limitait le recours aux courtiers à des circonstances tout à fait exceptionnelles qui devraient être documentées cas par cas. Pour ce qui est des approbations a posteriori par le Comité des marchés et de la notion de «raisons impérieuses» ou de besoin opérationnel immédiat, le Comité a pris note des mesures appliquées par le Secrétariat. Il réaffirme toutefois que la notion de raisons impérieuses devrait être définie plus clairement selon la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, recommandation qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/216 C. Par la même résolution, l'Assemblée a sollicité des propositions d'amendements au règlement financier et aux règles de gestion financière selon que de besoin.

64. S'agissant des ressources en personnel, le Comité estime que les postes des services des achats ne devraient pas rester vacants alors que l'on emploie

du personnel détaché à titre gracieux. Il est d'avis qu'une telle façon de faire est inadmissible et qu'il faut prendre des mesures correctives pour éviter que cette situation persiste. L'emploi de personnel à titre gracieux présente un risque grave de conflit d'intérêts, d'autant que ce personnel n'est pas fonctionnaire de l'Organisation et n'est donc pas soumis à ses dispositions réglementaires. Le Comité a recommandé en conséquence que les postes vacants du service des achats soient pourvus le plus rapidement possible.

65. La réforme des achats devrait recevoir la plus haute priorité, tant à l'ONU que dans ses fonds et programmes, et le Comité des commissaires aux comptes devrait mettre l'accent sur l'évaluation des mesures prises par le Secrétariat conformément à ses propres recommandations et à celles du Comité consultatif et de l'Assemblée générale.

66. M. KRISHNAMACHARI (Bureau des services de contrôle interne) dit qu'en exécution de la résolution 48/218/B de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne doit présenter des rapports permettant de juger de la bonne utilisation et de la gestion rationnelle des ressources de l'Organisation ainsi que de la façon dont sont protégés ses biens. À cette fin, le Bureau a identifié certains domaines prioritaires, parmi lesquels celui des achats.

67. Le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne est le résultat d'un audit d'ensemble des achats effectués pour le compte des projets de coopération technique par le Service des marchés et des achats du Département des services d'appui et de gestion pour le développement. L'audit a porté sur un échantillon de 26 marchés importants d'un montant total de 5,78 millions de dollars. L'échantillon représentait une part appréciable des dépenses annuelles d'achats du Département, et les conclusions sont représentatives et d'importance.

68. L'audit a porté sur un certain nombre d'aspects essentiels des achats et des marchés, notamment la formulation des cahiers des charges et la confidentialité de l'adjudication, la transparence dans la réception des soumissions, l'application de la politique visant à accroître la représentation d'entreprises des pays en développement parmi les soumissionnaires, le déroulement régulier, dans de bonnes conditions d'économie, des achats et des marchés, et la bonne tenue de dossiers de fournisseurs permettant d'évaluer les prestations fournies.

69. Le nombre des infractions aux procédures fondamentales de contrôle qui ont été constatées et les autres questions soulevées au cours de l'audit indiquent la nécessité de resserrer les procédures d'achat. Comme l'a fait observer le Corps commun d'inspection, en présentant ce rapport, le Bureau des services de contrôle interne a répondu de façon pertinente au désir croissant des États Membres d'assurer la transparence dans le domaine des achats.

70. Le Bureau compte que, à l'issue de l'audit et du suivi dont il fera l'objet, le Département renforcera la planification, le suivi et le contrôle de ses procédures d'achat, ce qui devrait avoir pour effet d'accroître l'intégrité du processus, de diversifier les sources d'approvisionnement et d'améliorer la

rentabilité. Le Bureau a obtenu l'assurance que le Département a pris les mesures nécessaires.

71. La section D de la partie II du rapport traite des achats effectués auprès de certains organismes d'achat dont le crédit est considéré comme médiocre ou inexistant, ce qui expose l'Organisation a des risques sérieux. Comme cette catégorie comprend des achats effectués par la Division des achats et des transports du Bureau des services de conférence et des services d'appui, des mesures correctives doivent être prises par ce Bureau également, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 27 du rapport. À cet égard, on note au paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif en date du 4 décembre 1996 (A/51/7/Add.3) que le Comité a été informé qu'il est parfois avantageux de faire appel à des agents ou à des courtiers dans certains cas où les marchandises ou services ne sont pas immédiatement disponibles ou présentent des spécifications diverses et variées, à condition que les références des agents soient vérifiées de très près et que l'opération ne comporte pas de risque pour l'Organisation. Toutefois, comme le Comité l'a fait observer, l'on ne devrait avoir recours à des courtiers que dans ces circonstances très exceptionnelles et les motifs de ce choix devraient être précisés dans chaque cas.

72. M. MENKVELD (Pays-Bas) parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés — Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie — ainsi que la Norvège, note que le rapport du Secrétaire général fait état de progrès sensibles dans l'application des mesures de réforme et dans la mise en place d'un système d'achats efficace, adapté et transparent. On a beaucoup oeuvré pour rendre l'achat de biens et services plus rapide et plus économique. Cependant, les améliorations escomptées ne sont pas encore très visibles dans la conduite des opérations quotidiennes d'achats à l'intérieur du Secrétariat. Si l'on compare les résultats obtenus avec ceux des services d'achats d'autres organisations internationales, il est évident que l'application concrète de la réforme laisse encore beaucoup à désirer. L'Union européenne note avec une vive préoccupation que certaines mesures destinées à intégrer et cordonner les activités d'achats de l'Organisation ne sont pas encore appliquées.

73. Les conclusions du récent audit et des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne concernant le Tribunal criminel international pour le Rwanda mettent en évidence l'importance de la recommandation du Comité consultatif selon laquelle toutes les activités d'achats du Siège devraient être intégrées et coordonnées autant que possible avec celles du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d' autres services. L'enquête du Bureau confirme l'importance de cette recommandation. L'Union européenne pense, comme le Comité consultatif, que des mesures doivent être prises immédiatement, dans le cadre d'un calendrier précis, et elle demeure extrêmement préoccupée de constater qu'aucun progrès ne semble avoir été réalisé jusqu'ici. M. Menkveld engage le Secrétaire général à achever son examen et à en communiquer les résultats à l'Assemblée générale au plus tard au milieu de la partie suivante de la reprise de la session. Des renseignements préliminaires pourraient déjà être fournis sur les progrès réalisés depuis la parution du rapport du Secrétaire général en novembre 1996. La délégation néerlandaise souhaiterait aussi également obtenir des renseignement sur les résultats déjà obtenus après la

scission en deux sections de la Section des achats de la Division des achats et des transports.

74. L'Union européenne accueille avec satisfaction les directives et procédures révisées destinés au Comité des marchés du Siège et la mise à jour des montants-seuils pour la délégation de pouvoirs en matière d'achats. Elle partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la recommandation du Groupe d'experts concernant l'abolition des comités locaux des marchés ne devrait pas être acceptée. M. Menkveld note que dans la version la plus récente du rapport, la recommandation du Groupe d'experts a été modifiée et qu'il est fait mention de l'évaluation et du renforcement des comités locaux des marchés et non plus de leur abolition. Il note également la révision du système de délégation de pouvoirs, délégation désormais accordée à titre individuel pour les achats. Il importe de suivre l'application du système et, le moment venu, de procéder à son évaluation. Le fichier de fournisseurs a été vérifié et mis à jour et les procédures pour la pré-qualification et l'enregistrement des fournisseurs ont été révisées. Ces progrès sont les bienvenus mais il reste encore beaucoup à faire. Il convient de donner la plus haute priorité à l'établissement d'un fichier actif et viable, reflétant une répartition géographique raisonnable des fournisseurs. Des statistiques devaient également être communiquées quant au nombre d'occasions où chacun des fournisseurs figurant sur le fichier à été invité à soumissionner.

75. Bien qu'un système d'achats ouvert et transparent ajoute aux coûts généraux, l'Union européenne préfère de loin les appels d'offres ouverts et, partant, l'accès ouvert aux renseignements concernant les achats dans une zone géographique aussi large que possible. Globalement, les coûts ne devraient pas s'en trouver plus élevés; ils devraient même être moindres. Il faudrait utiliser davantage les publications financées par abonnement auprès des fournisseurs potentiels : c'est là une pratique standard dans d'autres organisations pour faire connaître les possibilités d'achats. M. Menkveld se demande aussi pourquoi l'on n'utilise pas davantage Internet et le bulletin «Procurement Update» que publie le Bureau des services d'achats interorganisations.

76. L'augmentation du nombre des fournisseurs enregistrés et un plus grand recours à la publicité assureraient plus de transparence et rendrait l'Organisation moins vulnérable aux critiques selon lesquelles les achats proviennent trop souvent d'un trop petit nombre d'États Membres. D'après les renseignements fournis par le Secrétariat, près de 50 % des achats traités par le Secrétariat à New York en 1994-1995 sont allés à des compagnies américaines. S'il est naturel que le pays hôte ait certains avantages quant il s'agit des achats, les chiffres indiquent aussi certaines déficiences dans le fonctionnement du système. La présentation périodique de renseignements complets sur les marchés passés, pays par pays, serait un moyen utile de renforcer l'obligation redditionnelle.

77. L'Union européenne appuie l'introduction d'un arrangement selon lequel, entre des fournisseurs également qualifiés, la préférence pour l'octroi des marchés de biens et services irait aux fournisseurs des États Membres qui sont à jour dans le paiement de leurs contributions.

78. Le Bureau des services de contrôle interne a identifié les achats comme un domaine prioritaire pour les contrôles. Dans son rapport, le Secrétaire général s'est félicité d'un certain nombre de recommandations qui renforceraient l'efficacité générale des opérations d'achats et élimineraient les transactions non conformes aux règles. M. Menkveld engage le Secrétaire général à assurer le respect de ces règles et, si besoin est, à tenir les fonctionnaires personnellement responsables de leurs actions ou de leur inaction.

79. L'Union européenne prend note des efforts faits pour réduire le nombre de cas soumis au Comité des marchés du Siège pour approbation a posteriori. Bien que ce genre de situation ne puisse être éliminé entièrement, il est possible de faire beaucoup mieux. D'autre part, lorsque des circonstances exceptionnelles font annuler une adjudication, les intéressés devraient en être dûment informés.

80. La délégation néerlandaise réaffirme son appui aux demandes de reclassification à D-2 du poste de Directeur de la Division des achats et des transports. Pour atteindre l'objectif général que représente l'harmonisation des achats dans l'ensemble du système, il est manifeste qu'il faut pouvoir compter sur des compétences nouvelles, à la classe D-2, pour diriger les opérations. M. Menkveld appuie également la recommandation du Comité consultatif selon laquelle les postes vacants dans le secteur des achats devraient être pourvus le plus tôt possible. Le Secrétaire général devrait tenir compte de l'évolution du niveau général d'activité, telle qu'elle ressort des transactions financières et du nombre de marchés, ainsi que des effets des contrats-cadres, qui devraient réduire la charge de travail. La diminution récente du niveau général de l'activité, jointe à des hypothèses réalistes pour l'avenir proche, devrait être prise en considération dans le projet de budget pour 1998-1999.

81. En conclusion, M. Menkveld se félicite des progrès sensibles qui, d'après le rapport du Secrétaire général, semblent avoir été faits dans la réforme des achats et se dit persuadé que les questions non résolues seront traitées promptement. Il importe de veiller à ce que le processus soit géré par du personnel capable d'assurer les services qu'on est en droit d'attendre d'un groupe des achats hautement spécialisé. Le prochain rapport sur la réforme des achats devrait contenir davantage de renseignements concrets sur les progrès accomplis ou sur l'absence de progrès.

82. M. LOZINSKI (Fédération de Russie) se félicite des efforts faits par le Secrétaire générale pour réformer le système d'achats et espère que l'on constatera bientôt des résultats tangibles. La délégation russe appuie les conclusions du rapport du Comité consultatif (A/51/7/Add.3) sur la question. Il faut espérer que le processus de réforme sera bientôt achevé. Un rapport donnant des renseignements complets sur les activités d'achats est essentiel au succès de l'entreprise. En l'absence de tels renseignements, il est difficile à la Commission d'évaluer convenablement l'efficacité des mesures prises. La délégation russe attend avec intérêt le prochain rapport du Comité des commissaires aux comptes, dont il est question au paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif.

83. M. Lozinski se déclare satisfait des mesures prises pour restructurer la Division des achats et des transports, qui sont décrites dans le rapport du

Secrétaire général. Il importe d'étudier attentivement la possibilité de combiner différentes unités s'occupant des achats en une seule entité transparente. La solution de questions de ce genre est cruciale pour le succès de la réforme des procédures d'achat.

84. La délégation russe appuie la recommandation concernant la délégation de pouvoirs en matière d'achats, qui figure au paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif. En ce qui concerne le fichier de fournisseurs, l'objectif d'augmentation du nombre des fournisseurs et d'élargissement maximum de la répartition géographique reste encore à atteindre. Des progrès tangibles s'imposent dans ce domaine. La délégation russe aimerait également connaître les vues du Secrétariat quant au nombre de courtiers qui figurent au fichier en tant que fournisseurs de l'Organisation.

85. S'agissant des approbations a posteriori, la délégation russe fait sienne les conclusions contenues aux paragraphes 16 à 18 du rapport du Comité consultatif et espère que la résolution 49/216 C de l'Assemblée générale sera appliquée plus scrupuleusement à l'avenir. Tout en comprenant les difficultés inhérentes à la planification des achats, en particulier dans les situations très fluides et imprévisibles des opérations de maintien de la paix, elle espère que des progrès pourront être faits dans ce domaine. En ce qui concerne les ressources humaines dans le secteur des achats, le point clé est le volume de travail du personnel concerné. La délégation russe souhaiterait de plus amples renseignements, en particulier sur le volume des biens et services achetés directement par la Division des achats et des transports en 1996, et, pour la comparaison, les années précédentes. Les tableaux figurant dans les documents soumis à la Commission ne sont pas toujours comparables à ceux des rapports antérieurs, ce qui rend difficile l'analyse de l'information. Le Secrétariat devrait communiquer des renseignements à jour, sur la base de comparaisons avec les chiffres de 1996, au sujet du coût des achats par rapport à l'effectif du personnel et inclure ces mêmes renseignements dans les rapports ultérieurs.

86. La délégation russe est très préoccupée par le rapport du Bureau des services de contrôle interne qui figure en annexe au document A/50/945; un certain nombre de questions importantes y sont soulevées, qui méritent un examen approfondi. M. Lozinski espère que ces questions recevront l'attention voulue dans un rapport complet sur le contrôle des achats.

87. M. FARID (Arabie saoudite) fait sienne l'opinion du Comité consultatif selon laquelle les achats devraient recevoir la priorité la plus élevée à l'ONU et dans ses fonds et programmes, et se félicite des efforts faits pour restructurer la Division des achats et des transports et améliorer la formation et la responsabilité du personnel. Un programme de formation doit être organisé le plus tôt possible pour le personnel des achats du Siège et les fonctionnaires des bureaux extérieurs. Les nouvelles mesures concernant les cas d'approbation a posteriori, en particulier la décision de tenir les fonctionnaires personnellement responsables des autorisations contrevenant aux règles sont satisfaisantes, encore que la délégation saoudienne se rende compte qu'il ne sera pas possible d'éliminer tous les cas de ce genre dans les opérations de maintien de la paix. La délégation saoudienne accueille avec satisfaction la

publication prochaine d'un nouveau Manuel d'achats et appuie les efforts faits pour donner une base géographique plus large au fichier de fournisseurs.

88. Il est préoccupant qu'une mauvaise gestion des stocks puisse aboutir à des achats excessifs et coûteux. Il est regrettable qu'à l'Office des Nations Unies à Genève des difficultés administratives aient récemment fait donner un marché à un fournisseur dont la soumission était parvenue en retard et avait été ouverte après la séance publique d'ouverture. La pratique consistant à faire appel aux fournisseurs recommandés par les demandeurs doit également cesser. La délégation saoudienne se félicite de l'action entreprise par le Secrétaire général pour réformer le système d'achats de l'Organisation afin de faire en sorte que biens et services soient obtenus de manière expéditive et économique.

La séance est levée à 12 h 55.